



FACILITÉ G5
SAHEL



GUIDE DE VISIBILITE ET DE COMMUNICATION

**Guide pour les partenaires de
mise en œuvre**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. Supports pour la communication de la Facilité	4
2.1 Supports photo et vidéo	4
2.2 Exemples de réussite (« Success stories »)	5
2.3 Fiche de programme	5
2. Droits d’auteur et protection des données	6
3.1 Droits d’auteur	6
3.2 Protection des données et consentement.....	6
3. Sensibilité aux risques de sécurité	8
4.1 Parties prenantes.....	8
4.2 Principes centraux	9
4.3 Outils et méthodes sur le terrain.....	10
4. Le logo de la facilité	12

INTRODUCTION

Une bonne visibilité et une bonne communication des activités de la Facilité G5 Sahel sont essentielles. En tant que fondation utilisant des ressources publiques, nous souhaitons illustrer la manière dont nous travaillons et présenter les différences remarquables que nos partenaires font dans la vie des communautés. À cette fin, nous avons besoin de matériel visuel et textuel, afin de rendre l'impact du programme tangible pour le public.

D'une part, nous pensons que la transparence permet une meilleure coordination entre les différents acteurs sur le terrain (ONG, autorités nationales, bailleurs de fonds, etc.). D'autre part, nos activités peuvent servir de modèle pour d'autres projets dans la région, notamment notre approche participative et adaptative que nous considérons particulièrement efficace dans le contexte sahélien. Enfin, nous aspirons à obtenir un retour d'information pour améliorer nos activités de façon continue.

Cependant, nous sommes conscients des risques d'une communication très visible. Dans un contexte sécuritaire aussi complexe et volatile que celui du Sahel, chaque acteur de la région doit être considéré afin d'éviter autant que possible les risques et les situations dangereuses. Les partenaires de mise en œuvre du programme et les communautés concernées seraient les premiers touchés par une mauvaise communication. Certains éléments pourraient attirer l'attention de groupes armés non-étatiques présents sur les zones d'intervention, qui pourraient cibler le site du programme ou le personnel responsable du programme.

1. SUPPORTS POUR LA COMMUNICATION DE LA FACILITE

Les partenaires de mise en œuvre doivent régulièrement envoyer à la Facilité du matériel relatif à la communication et aux relations publiques. À cette fin, au moins une fois par an, ils transmettent des photos (et si possible des vidéos), des exemples de réussites et des études de cas.

2.1. SUPPORTS PHOTO ET VIDEO

Le matériel photo et vidéo est destiné à des fins de relations publiques et doit donc être sélectionné en fonction de sa capacité à raconter une histoire et de son attrait visuel global. Ainsi, les éléments suivants seraient particulièrement bienvenus :

- Des photos/vidéos des participants aux programmes de la Facilité
- Des photos/vidéos illustrant l'approche participative de la Facilité
- Des photos/vidéos des activités, e.g. des infrastructures en cours de construction et des personnes les utilisant, des sessions communautaires, des ateliers, etc.
- Des photos de paysages pour donner un aperçu de la région dans laquelle les projets sont mis en œuvre.

Dans tous les cas, la protection des participants aux activités de la Facilité doit rester une priorité absolue. Les photos et vidéos produites dans le cadre de ces activités ne doivent, en aucun cas, en faire des cibles d'attaques terroristes. Leur consentement doit être recueilli préalablement à toute prise de vue.

Nous vous prions de bien vouloir nous fournir les images - si possible - en format jpg ou png. Veuillez noter que les photos doivent avoir une largeur minimale de 1800 pixels. Alternativement, nous recherchons une résolution de 72 dpi pour un affichage adéquat sur écran.

Comme toujours, les droits d'auteur restent la propriété de nos partenaires. Nous pourrions toutefois modifier le matériel afin de l'adapter à nos besoins, sans pour autant déformer le message.

2.2 EXEMPLES DE REUSSITE (« SUCCESS STORIES »)

Les exemples de réussite illustrent l'impact que la Facilité a sur les communautés ciblées. Ils comprennent idéalement les éléments suivants :

- Si possible, les textes doivent inclure des citations directes des participants plutôt que des citations indirectes ou paraphrasées.
- En outre, les citations doivent être littérales et clairement attribuées à une personne spécifique, en incluant de préférence des informations sur le parcours/la profession de la personne et sa localisation approximative (voir les détails sur l'anonymat dans la section "Protection des données et consentement").
- Lors de la sélection des exemples veuillez envisager d'inclure des perspectives différentes et diverses, telles que homme/femme, jeune/âgé, pour autant que cela soit possible et n'interfère pas avec une approche sensible aux conflits.

De plus, il peut être intéressant d'impliquer les radios communautaires dans la communication locale du programme.

2.3 FICHE DE PROGRAMME

Chaque programme sera résumé dans une fiche tabulaire non-technique avec les informations clés comme le titre, le site, le financement et les bénéficiaires du programme. Cette fiche peut aussi être utilisée dans la communication extérieure. (p.e. dans la rubrique « projets » sur le site web de la Facilité)

2. DROITS D'AUTEUR ET PROTECTION DES DONNEES

3.1 DROITS D'AUTEUR

Conformément aux règles européennes en matière de protection des données, le titulaire des droits d'auteur des photographies doit consentir à chaque publication de son œuvre. Si vous n'êtes pas titulaire des droits d'auteur, veuillez toujours indiquer le nom du photographe et son contact pour toute référence future. Tout le matériel soumis par les partenaires sera clairement marqué des droits d'auteurs sur toutes les plateformes de la Facilité, qu'il s'agisse du site web, des médias sociaux ou des publications imprimées.

3.2 PROTECTION DES DONNEES ET CONSENTEMENT

Nous prenons au sérieux les droits et la protection des participants à nos programmes, c'est pourquoi nous souhaitons insister sur l'importance du consentement avant la publication de photos représentant des individus, de citations, ou d'histoires de personnes que nous avons atteintes à travers nos programmes.

Si nous reconnaissons que le consentement écrit est souvent inefficace et peu pratique, nous soulignons l'importance du consentement verbal. Les personnes photographiées et interviewées, notamment celles qui sont moins familiarisées avec la technologie, doivent comprendre ce qu'il adviendra de leurs données - c'est-à-dire que leur photo et leur histoire seront publiées en ligne - et y consentir explicitement. Ils doivent toujours rester anonymes s'ils n'ont pas donné un consentement explicite que leur nom peut être publié. L'option de rester anonyme doit toujours leur être proposée.

Dans la mesure du possible et si pertinent, nous acceptons toutefois les formulaires de consentement écrits. Comme d'autres plateformes, telles que le site web de la coopération allemande au développement, l'exigent, nous pouvons parfois demander un consentement écrit a posteriori. Lorsque vous contactez les participants du programme pour des citations, des photos et des interviews, il est important de ne pas susciter d'attentes.

En outre, il est essentiel d'expliquer qu'il n'y aura pas de conséquences négatives pour eux (par exemple qu'ils recevront moins de soutien dans le cadre du programme) s'ils refusent de participer aux entretiens ou d'autoriser leur photographie. Pour assurer leur protection, les enfants et les jeunes de moins de 18

ans ne doivent pas être interviewés directement. Les photographies dépendent du consentement des parents ou des tuteurs légaux. De même, les personnes qui, en raison d'une quelconque déficience, ne sont pas en mesure de comprendre pleinement ce qu'il adviendra de leurs données, ne doivent pas être filmées, photographiées ou interviewées.

3. SENSIBILITE AUX RISQUES DE SECURITE

4.1 PARTIES PRENANTES

Les différentes parties prenantes jouent toutes un rôle central dans une bonne communication sur la sécurité. Dans ce qui suit leurs rôles et les risques associés sont énumérés sans aucune prétention d'exhaustivité ou de validité à la lecture.

- **G5 Sahel** : Le Secrétaire Exécutif du G5 Sahel est membre du Conseil Stratégique de la Facilité qui prend les décisions sur l'orientation stratégique de la Facilité, mais n'est pas directement impliqué dans la mise en œuvre des programmes. Les experts de développement du G5 Sahel font aussi partie du Conseil Consultatif de la Facilité qui peut émettre des recommandations à la Facilité. Le G5 Sahel est un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale, à la fois en matière de sécurité et de développement, dans les Etats membres grâce à ses activités dans quatre domaines :
 - Renforcement de la paix et de la sécurité dans l'espace du G5 Sahel ;
 - Développement des infrastructures de transport, d'eau, d'énergie et de télécommunications ;
 - Création des conditions pour une meilleure gouvernance dans les pays membres ;
 - Renforcement des capacités de résilience des populations en garantissant durablement la sécurité alimentaire, le développement humain et le pastoralisme.

Il faut mettre en avant les activités de développement qui contribuent à l'atteinte des objectifs de développement du G5 tels que formulés par exemple dans le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) et le Programme de Développement d'Urgence (PDU). Néanmoins, il doit être considéré que le G5 est aussi connu pour son rôle militaire et que la Force Conjointe du G5 est régulièrement visée par des groupes armés. Dès lors, la communication de certains détails sur les programmes soutenus par la Facilité en lien avec le G5 pourrait exposer les partenaires de mise en œuvre à un risque en compromettant leur accès à des zones non contrôlées par l'Etat et la sécurité de leur personnel.

- **Bailleurs de fonds** : La Facilité est financée par des bailleurs de fonds qui font également partie du Conseil Stratégique. L'Allemagne est actuellement l'unique bailleur de fonds de la Facilité. Dans l'avenir, il est toutefois attendu que d'autres pays participent également au financement de la Facilité, notamment les pays de l'Alliance Sahel. Certains gouvernements étrangers soutiennent des gouvernements ou des activités militaires dans la région, et peuvent donc être perçus comme des alliés. Il faut donc rester vigilant dans la communication des activités et de leur financement.
- **Membres du Conseil Consultatif** : Le Conseil Consultatif est composé des différents acteurs internationaux et régionaux qui sont régulièrement consultés sur des sujets importants concernant la Facilité. Au vu de la situation conflictuelle de la région, une discrétion sur les sujets discutés et l'identité des membres est recommandée.
- **Employés et prestataires de la Facilité** : Les employés de la Facilité et ses prestataires (notamment le consultant en matière de suivi) jouent un rôle central dans la communication, mais également dans la supervision du respect des principes présentement énoncés.
- **Partenaires de mise en œuvre** : Des ONG ou des agences de travaux publics (ou d'autres organisations) reçoivent un financement de la Facilité et dirigent les programmes sur place. Elles sont directement exposées aux risques et doivent prendre des mesures de sécurité, mais aussi sensibiliser les autres parties prenantes aux risques.
- **Autorités publiques** : Les autorités jouent un rôle central dans la mise en œuvre des programmes, et le renforcement de l'Etat est un objectif important. Néanmoins, elles peuvent être perçues comme des parties au conflit et sont aussi exposés aux risques d'attaque.

4.2 PRINCIPES CENTRAUX

Afin de minimiser les risques sécuritaires pour les communautés concernées et le personnel intervenant dans le cadre du programme, et pour assurer l'accès à ces communautés, les principes suivants doivent être respectés :

- **Développement** : La Facilité affirme son objectif de promotion de la paix, de la prévention de conflit et de développement pour toutes ses activités, c'est-à-dire la création des nouvelles perspectives de long-terme pour la population sahélienne et la réduction des inégalités. La sélection des zones d'interventions et des communautés cibles doit être basée sur une évaluation objective des besoins et des potentiels (et non pas sur des intérêts militaires).

- **Dissociation des objectifs militaires** : Les activités de développement de la Facilité ne doivent pas servir à justifier des objectifs militaires, y compris à travers la communication. Il est important de garantir aux équipes sur le terrain une neutralité totale afin de garantir l'accès aux populations.
- **Discrétion** : La communication des activités de la Facilité ne se fera pas au détriment de la sécurité des communautés et des partenaires sur le terrain. Ainsi le principe de discrétion doit-il être de rigueur afin d'éviter d'exposer les acteurs sur le terrain à des risques accrus dus à une trop grande visibilité. En cas de doute, une communication réduite au strict minimum sera préférée.
- **Dialogue** : Il est important qu'il y ait un dialogue actif entre toutes les parties prenantes et qu'elles soient toutes sensibilisées sur ce sujet. Les différents acteurs sur le terrain sont encouragés à partager leurs expériences que la Facilité capitalisera pour en tirer de bonnes pratiques.
- **« Do No Harm »** : La Facilité et ses partenaires ont une approche sensible aux conflits et s'engagent à ne jamais exposer les acteurs impliqués dans le programme à des risques supplémentaires à travers la communication.
- **Dignité** : Dans toute la communication la Facilité et ses partenaires respectent la dignité, les droits, l'autonomie et la volonté de toute personne et notamment aussi des enfants qui sont le plus vulnérables.

4.3 OUTILS ET METHODES SUR LE TERRAIN

Ces principes sont traduits en différents outils qui seront développés par les partenaires de mise en œuvre. En particulier, les outils et méthodes suivants s'appliquent :

- **Approbation des informations à communiquer** : Etant donné que les partenaires de mise en œuvre sont mieux informés des risques sécuritaires encourus sur le terrain, il est important que ceux-ci valident en dernier lieu tout élément de communication sur leurs activités. Chaque partenaire de mise en œuvre doit donc mettre en place un circuit clair de validation des documents à communiquer.
- **Concertation des visites** : Des visites sur place par les délégations (p.ex. bailleurs de fonds, G5) sont seulement autorisées après la consultation et le consentement des partenaires de mise en œuvre et de la direction de la Facilité dans le respect des principes humanitaires et Ne Pas Nuire.
- **Confidentialité** : Il peut être arrêté que certaines informations ne seront jamais communiquées publiquement. Il s'agit notamment des noms des participants du programme ou des employés des autorités locales intervenant dans le

cadre du programme, ainsi que des coordonnées GPS du programme qui ne devront jamais être mentionnées.

- **Visibilité adaptée sur le terrain** : Les partenaires de mise œuvre décident du niveau de visibilité possible et approprié selon la situation sur le terrain et leurs propres politiques de sécurité. Ils doivent toujours trouver un bon compromis entre les mesures de sécurisation et les mesures de discrétion, les mesures de sécurisation pouvant également attirer l'attention et donc être sources de risques (e.g. radios, logement sécurisé, transport accompagné, etc.). Le partenaire de mise en œuvre doit informer la Facilité quand il opte pour une visibilité réduite basé sur une analyse de risque. Il peut choisir parmi un éventail de mesures allant d'une visibilité élevée à l'absence de visibilité :
 - Mesures de visibilité élevée : Les activités du programme sont toujours clairement indiquées (logos/signes du programme). Pour cela, veuillez télécharger le logo de la Facilité de notre site web [[lien direct](#)]
 - Mesures simples de démarquage : Tous les logos, signes, drapeaux et autres marques d'identification sont retirés des véhicules, bureaux, résidences, sites des programmes, vêtements du personnel et matériel du programme de l'organisation si cela s'avère nécessaire en fonction d'une analyse des risques.
 - Approche extrêmement discrète ou sans visibilité : En cas de risques accrus, les différents acteurs évoluant sur le terrain seront autorisés à travailler à domicile et éviteront de se réunir. Les informations relatives à la présence de l'organisation dans la région peuvent être supprimées de toutes les publications et sites web. Dans une telle situation, l'identité du fournisseur d'aide sera tue auprès des communautés concernées.
- **Nom de la Facilité** : Le nom officiel de la Facilité est « Facilité G5 Sahel ». Selon la situation sur place, les ONG peuvent choisir dans quelle mesure elles communiquent le nom officiel de la Facilité.
- **Transparence sur la sélection des communautés cibles** : Pour assurer une sélection des zones d'intervention et des populations cibles selon leurs besoins et leurs potentiels, le processus de sélection doit être rendu transparent et bien communiqué.
- **Consultation régulière** : Les partenaires de mise en œuvre doivent engager un dialogue permanent avec le personnel et les représentants locaux sur leur perception des risques et les principes humanitaires. Dans ce cadre, ils forment une compréhension et un engagement communs sur les principes et précautions de sûreté et de visibilité.

4. LE LOGO DE LA FACILITE

Vous pouvez télécharger le logo de la Facilité en format jpg et png sur notre site web [\[lien direct\]](#)